

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 mars 2017, le Conseil de la Municipalité a adopté lors d'une séance tenue le 3 avril 2017, le second projet de règlement numéro 803-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « cimetière 6242 » dans la zone 104I.*

Ce second projet contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part de personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës à celle-ci afin que le règlement numéro 803-2017 soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités.

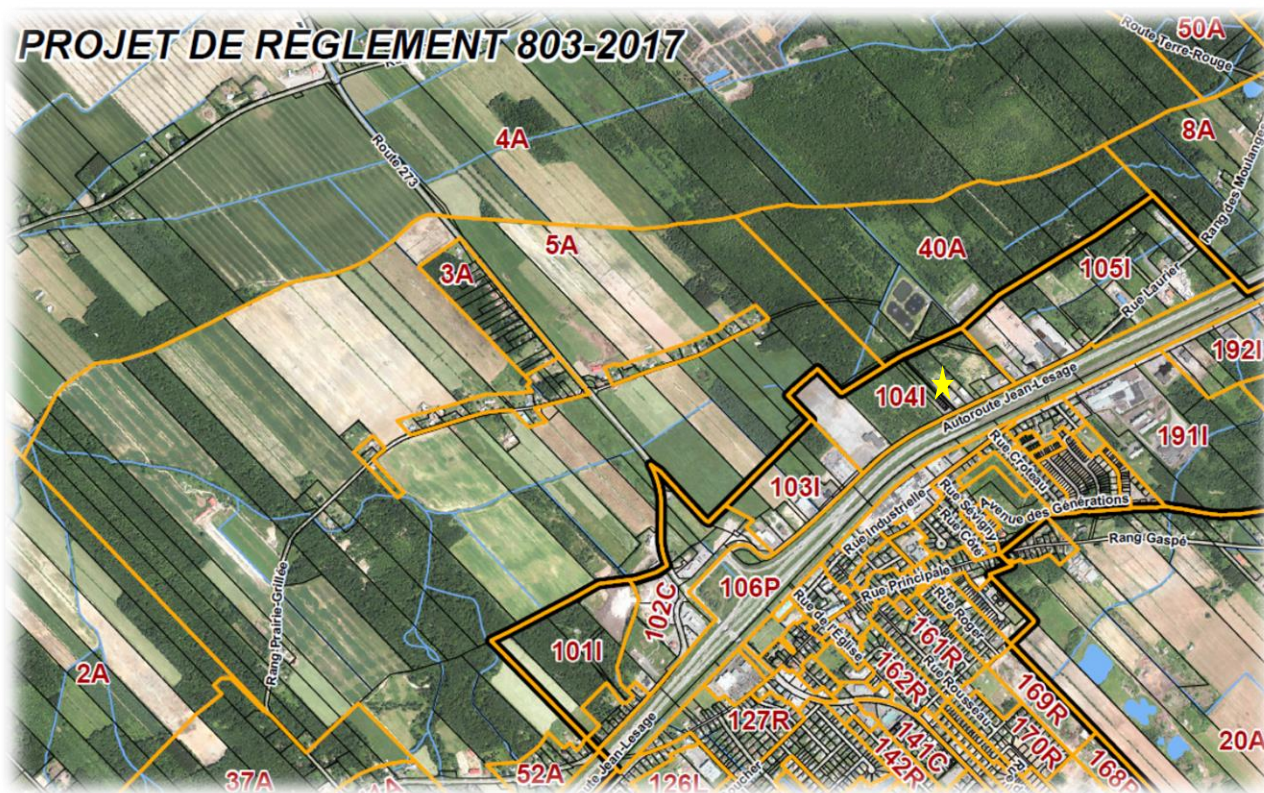
La disposition du second projet de règlement numéro 803-2017 qui peut faire l'objet d'une demande est la suivante :

- Modifier les usages de la zone 104I pour y autoriser l'usage « cimetière 6242 » à titre d'usage spécifiquement permis.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité aux heures régulières d'ouverture.

Zone concernée : 104I

zones contiguës : 103I, 105I, 5A, 106P et 40A.



L'illustration des zones visées peut être consultée au bureau de la Municipalité aux heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité **au plus tard le 26 avril 2017**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Une copie de ce second projet de règlements peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 avril 2017.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur, ainsi que dans l'Apollinairois d'avril 2017.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 avril 2017.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe